Nations Unies S/2017/223



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 mars 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2313 (2016), dans laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) jusqu'au 15 avril 2017 et m'a prié de lui rendre compte de l'exécution du mandat au plus tard 30 jours avant la date d'expiration de celui-ci. Il fait le point sur l'évolution de la situation sur place depuis mon dernier rapport en date (S/2016/753, du 31 août 2016) et présente les conclusions de la mission d'évaluation stratégique.

II. Évolution de la situation politique

2. Des progrès considérables ont été accomplis par Haïti en matière de consolidation de la démocratie et de la stabilité. D'une manière générale, l'élection présidentielle ainsi que les élections partielles législatives, municipales et locales se sont déroulées dans le calme. L'entrée en fonctions, le 7 février 2017, du nouveau Président, Jovenel Moïse, a marqué le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la conclusion de la période de gouvernement provisoire, qui durait depuis un an sous la conduite du Président provisoire Jocelerme Privert. L'établissement du nouveau Parlement a permis de pourvoir tous les sièges vacants, à une exception près. Jack Guy Lafontant, nommé Premier Ministre le 23 février par le Président, attend la confirmation par le Parlement du Cabinet et du programme de travail qu'il a proposés, ce qui ouvrira la voie à la recherche par les institutions démocratiques haïtiennes d'un règlement aux problèmes les plus pressants que connaît le pays.

3. Les préparatifs des élections prévues le 9 octobre étaient en bonne voie lorsque l'ouragan Matthew a frappé, faisant 546 morts et privant 175 509 personnes de leur habitation. Quelque 2,1 millions de personnes ont été touchées. Le Conseil électoral provisoire a reporté les élections au 20 novembre 2016 et fixé le second tour au 29 janvier 2017.

4. En dépit des difficultés qu'il fallait surmonter après le passage de l'ouragan, les élections du 20 novembre se sont en général déroulées dans le calme et de manière ordonnée. Vingt-sept candidats, dont trois femmes, ont pris part à l'élection présidentielle et 181 candidats ont disputé les élections législatives, dont 15 femmes. Des observateurs nationaux et internationaux ont noté que les scrutins

17-03788 (F) 200317 200317





avaient été marqués par l'équité et la transparence, mais aussi par un faible taux de participation (21 % selon les estimations). Le professionnalisme et l'impartialité des autorités haïtiennes, et plus particulièrement du Gouvernement, du Conseil électoral provisoire et de la Police nationale d'Haïti, ont été largement salués.

5. Le 3 janvier, une fois terminée la procédure de vérification engagée par le tribunal électoral national en réponse aux doutes dont les candidats avaient fait état, le Conseil électoral provisoire a publié les résultats définitifs. Le tribunal a exclu la possibilité de fraudes massives et décrété que les irrégularités mineures constatées n'avaient eu aucune incidence sur l'issue des élections. En conséquence, les résultats ont à nouveau confirmé le classement préliminaire des candidats − en tête, M. Moïse (Parti haïtien Tèt Kale), avec 55,60 % des voix sur un total de 1 062 839 suffrages validés, suivi de Jude Célestin (Ligue alternative pour le progrès et l'émancipation haïtienne), avec 19,57 % des voix, de Jean-Charles Moïse (Pitit Dessalines) (11,04 %) et de Maryse Narcisse (Fanmi Lavalas) (9,01 %). Après l'annonce des résultats définitifs du premier tour des élections sénatoriales et législatives partielles par le Conseil, 6 sièges du Sénat et 25 sièges de la Chambre basse ont été pourvus, ce qui a permis à la nouvelle Assemblée nationale de tenir le 9 janvier sa première session ordinaire. Le 10 janvier, Cholzer Chancy (Ayiti an Aksyon) a été réélu Président de la Chambre basse et, le 13 janvier, Youri Latortue (Ayiti an Aksyon) a été élu Président du Sénat ainsi que de l'Assemblée nationale.

6. Le 29 janvier, le second tour du scrutin organisé pour pourvoir les sièges parlementaires encore vacants, ainsi que les élections locales à un tour, se sont dans l'ensemble déroulés sans heurt. Aux élections locales, 31 053 candidats se sont présentés (dont 12 088 femmes), pour plus de 8 000 sièges à pourvoir. Le Conseil électoral provisoire a fait état d'un taux de participation de 27,44 % à l'échelle nationale. Une fois tous les scrutins législatifs terminés, les 119 sièges de la Chambre basse et 29 des 30 sièges au Sénat étaient pourvus. Si le Parti haïtien Tèt Kale a remporté le plus grand nombre de sièges (10 au Sénat et 31 à la Chambre basse), il n'a obtenu la majorité absolue dans aucune des deux chambres. Un siège au Sénat reste à pourvoir à la suite de l'arrestation de Guy Philippe, futur sénateur qui venait d'être élu.

7. En étroite coordination avec le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, le Conseil électoral provisoire et les organisations féminines, la MINUSTAH a appuyé des activités de sensibilisation destinées à favoriser le respect de la règle constitutionnelle exigeant qu'au moins 30 % des sièges soient occupés par des femmes, comme le prévoit le décret électoral. Mais en dépit d'efforts considérables, une seule sénatrice a été élue et seules trois femmes occupent un siège à la Chambre basse. L'unique sénatrice a été élue, en interne, au Bureau du Sénat en qualité de Première Secrétaire, et une députée a été élue, en interne, Présidente de la commission chargée des questions féminines et de l'égalité des sexes.

8. Le 7 février, M. Moïse a été proclamé Président et est entré en fonctions. Cette date a marqué la fin de la période de transition, qui s'était déroulée dans le calme sous la conduite du Président provisoire. Dans son allocution d'investiture, le Président a appelé à l'unité, s'est engagé à améliorer les conditions de vie des Haïtiens et a engagé un dialogue sur l'état de la nation, secteur par secteur.

9. Le Gouvernement a honoré son engagement de prendre en charge le coût des opérations électorales; il a mobilisé quelque 44 des 55 millions de dollars requis

selon les estimations, alloué 6 millions de dollars à la police nationale et consacré 8,5 millions de dollars au rétablissement de l'infrastructure électorale après l'ouragan. Par ailleurs, le Conseil électoral provisoire a fait preuve d'une capacité de plus en plus visible de prendre en main l'organisation du processus électoral − s'agissant en particulier de ses aspects techniques − et adopté plusieurs mesures qui ont eu pour effet d'améliorer les procédures de recrutement et de formation du personnel mobilisé pour les élections, de renforcer la transparence dans le cadre du déploiement des scrutateurs issus des partis et d'améliorer les procédures en vigueur dans les centres de dépouillement. La MINUSTAH, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ont continué d'apporter un soutien, certes plus limité, au Conseil électoral provisoire aux fins de la création, de la diffusion puis de la récupération de supports électoraux, ainsi que dans le cadre d'activités de sensibilisation au vote à l'appui de la campagne d'éducation civique menée par le Conseil. La MINUSTAH a en outre élaboré et mis en œuvre avec la police nationale des plans de sécurisation intégrés des activités électorales à l'occasion des deux scrutins électoraux.

10. Dans le cadre de ses bons offices, ma Représentante spéciale a multiplié les contacts avec un large éventail de dirigeants politiques dans la capitale, Port-au-Prince, et dans les régions, de manière à favoriser la tenue d'élections pacifiques, crédibles et ouvertes à tous, entre autres grâce à la signature de pactes électoraux préconisant la non-violence et le règlement pacifique des différends.

III. Évolution des conditions de sécurité

11. La situation en matière de sécurité, certes influencée par l'incertitude politique et les revendications formulées dans le cadre du processus électoral, ainsi que par un contexte socioéconomique de plus en plus difficile, est restée relativement stable.

12. Les chiffres de la criminalité pour la période allant du 1er septembre 2016 au 28 février 2017, établis par la police nationale et la MINUSTAH, font état de 546 homicides signalés, contre 510 pour la période du 1er mars au 31 août 2016. Près de 75 % de ces homicides (407), souvent le résultat d'actes de violence en bande organisée, ont été commis dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. En 2016, 32 agents de police ont été assassinés, un record depuis 2006, et il a été fait état de 20 enlèvements et de 220 viols, contre 29 et 265, respectivement, entre le 1er mars et le 31 août 2016. Tout indique que de nombreux cas de viol n'ont pas été déclarés et n'ont fait l'objet d'aucune investigation, et donc que le climat d'impunité systématique persiste.

13. Au total, 635 manifestations ont été recensées, dont 263 (41 %) se sont accompagnées d'actes de violence d'intensité variable, allant de la mise en place de barrages routiers à des coups de feu, en passant par des jets de pierres et des attaques contre des policiers. Le nombre des manifestations est donc en augmentation par rapport à la période du 1er mars 2015 au 31 août 2016, au cours de laquelle 496 manifestations avaient été enregistrées, dont 154 accompagnées d'actes de violence, mais en diminution par rapport à la période du 1er septembre 2015 au 28 février 2016, pour laquelle on en avait comptabilisé 689, dont 275 accompagnées d'actes de violence. Le département de l'Ouest est resté le plus touché, avec 39 % des faits enregistrés, suivi par les départements les plus ravagés par l'ouragan, à

savoir le Sud et la Grand'Anse (12 % chacun). La plupart du temps, les manifestations n'ont rassemblé qu'un petit nombre de personnes. Sur les 597 qui ont été comptabilisées, on estime que 75 % ont réuni moins de 300 personnes, 21 % entre 300 et 1 000 personnes, et 4 % seulement plus d'un millier de personnes. Trente-huit pour cent concernaient les élections et 40 % portaient sur des revendications socioéconomiques.

14. Le 5 janvier, l'arrestation et le transfert à l'étranger de M. Philippe, accusé d'avoir participé à un trafic de stupéfiants, a déclenché une vague de protestations au sein du Département de la Grand'Anse, émaillée de quelques épisodes violents qui ont entraîné la suspension des opérations humanitaires du 6 au 15 janvier. Bénéficiant de l'appui de la MINUSTAH, la police nationale a pris des mesures de sécurité supplémentaires − organisation de patrouilles conjointes, opérations antiémeutes et renforcement des escortes de protection pour que les convois humanitaires puissent reprendre.

15. Soixante-sept problèmes de sécurité mineurs ont été recensés au cours des élections du 20 novembre, et 72 lors de celles du 29 janvier. Les faits en question (actes d'intimidation, troubles de l'ordre public et détention illégale d'armes), n'ont pas véritablement perturbé les opérations électorales. Le 20 novembre, puis les 27 et 29 janvier, les autorités nationales ont arrêté 81 personnes soupçonnées d'être à l'origine des faits en question.

16. La composante police de la Mission a continué de prêter main-forte à des opérations spéciales de lutte contre la criminalité − 2 963 points de contrôle tenus conjointement, 3 587 patrouilles à pied, 21 376 patrouilles motorisées et 243 opérations conjointes, dont 86 dans la région de Port-au-Prince. La composante militaire a mené 9 537 opérations, dont 587 patrouilles en collaboration avec la police nationale et la composante police de la MINUSTAH. En outre, 18 cellules de réaction rapide de la taille d'une section ont été déployées dans 15 communautés, grâce aux ressources aériennes de la MINUSTAH.

17. Le personnel en tenue de la MINUSTAH est intervenu à cinq reprises au cours des élections du 20 novembre : la composante police a réalisé trois interventions à l'appui de la police nationale et des soldats ont été déployés deux fois lors d'échauffourées plus graves dans le département du Nord. S'agissant des élections du 29 janvier, le personnel en tenue de la MINUSTAH est intervenu à 17 reprises dans sept départements pour apporter un soutien opérationnel à la police nationale – 13 interventions ont été menées en collaboration avec des unités de police constituée et 4 avec des militaires. Les soldats de la MINUSTAH ont quant à eux participé à 172 escortes pour sécuriser les convois d'aide humanitaire et mené des opérations statiques destinées à protéger des fournitures humanitaires. Le 22 octobre, un soutien opérationnel a été apporté à la suite de l'évasion de détenus à Arcahaie (département de l'Ouest).

IV. Police nationale d'Haïti

18. La police nationale a continué de gagner en efficacité, en particulier dans les domaines de la prévention de la criminalité, ainsi que du maintien et de la gestion de l'ordre public, ce qui a contribué à stabiliser la situation pendant la période électorale. Face à la plupart des troubles graves à l'ordre public, elle a été en mesure d'intervenir sans l'appui opérationnel de la MINUSTAH. Elle a en outre assumé

davantage de responsabilités dans la planification et l'exécution d'opérations complexes, comme l'atteste l'établissement de plans de sécurité intégrés conjoints à l'occasion des deux scrutins électoraux et dans le cadre des interventions menées à la suite du passage de l'ouragan.

19. La police nationale a achevé l'exécution de son plan de développement pour la période 2012-2016, qui a été appliqué à 64,6 %. Sur les 69 activités prévues, 21 ont été menées à leur terme et 33 en sont à un stade avancé de leur mise en œuvre. Elles ont contribué à une amélioration de la planification stratégique, à l'accroissement des effectifs de la police nationale et au développement de son infrastructure, ainsi qu'au renforcement de ses interventions en matière de violence sexuelle et sexiste; 154 des 162 projets d'infrastructure prévus ont été achevés en décembre 2016. De son côté, l'École de police nationale a formé 4 850 recrues, dont 528 femmes, conformément à l'objectif stratégique de formation de 5 000 policiers supplémentaires d'ici à la fin de 2016. Les élèves de la vingt-septième promotion sont sur le point d'obtenir leur diplôme : 948 nouveaux fonctionnaires, dont 80 femmes, vont donc sans doute venir grossir les rangs des effectifs de la police, pour les porter à quelque 14 000 personnes, soit environ 1,3 policier pour 1 000 habitants. La vingt-huitième promotion, soit 950 cadets, entamera sa formation en mai et permettra à l'institution d'atteindre son objectif, à savoir un effectif de 15 000 personnes d'ici à la fin de 2017. S'agissant de la violence sexuelle et sexiste, la police nationale a créé, avec le concours de la Mission, un bureau de coordination des questions sexospécifiques et relatives à la violence sexuelle et sexiste. Elle a en outre lancé une première évaluation du fonctionnement de 36 structures d'accueil chargées de gérer les affaires considérées et d'enquêter à leur sujet. Le pourcentage de femmes dans la police nationale demeure de 9 %, c'est-à-dire en deçà de l'objectif de 11 % qui a été fixé. Avec l'appui de la MINUSTAH et en collaboration avec le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, la police nationale a donc lancé une campagne de recrutement exclusivement destinée aux femmes.

20. La gestion administrative, l'évaluation de la performance, les enquêtes sur les cas d'usage excessif de la force, la décentralisation, l'entretien du matériel et des infrastructures, le contrôle des actifs et le renseignement criminel sont autant de domaines dans lesquels la police a peu progressé. Malgré les avancées consécutives à la création de l'Académie nationale de police en 2012, environ un quart des postes d'encadrement restent vacants, ce qui a entraîné des défaillances à plusieurs titres : gestion au niveau institutionnel, capacités de suivi, commandement et contrôle. S'agissant de la couverture géographique, la police nationale est présente dans 261 des 570 communes du pays. Compte tenu, entre autres, de ce rayon d'action limité, plusieurs municipalités ont constitué des forces de sécurité locales opérant en dehors de la sphère de commandement et de contrôle de la police nationale et dont les fondements sont juridiquement contestables.

21. La prévention de la criminalité est entravée par l'absence d'un bureau de renseignement criminel efficace doté de ressources suffisantes pour être en mesure de mener des enquêtes criminelles et de recueillir et diffuser des informations fiables, non seulement pour prévenir les infractions graves et en identifier les auteurs, mais aussi pour lutter contre les réseaux criminels organisés. De plus, les mécanismes de supervision et de responsabilisation doivent être renforcés à l'échelle institutionnelle pour rendre possible un contrôle de la qualité efficace et le respect des normes en matière de droits de l'homme. S'agissant des violations des

droits de l'homme, les services de traitement et de gestion des données du Bureau de l'Inspecteur général et de la Police nationale d'Haïti ne sont pas encore pleinement opérationnels. Bien qu'il existe une direction chargée des études, des analyses et des données statistiques, elle ne bénéficie pas d'un soutien logistique adéquat et manque de personnel qualifié. Des programmes de proximité exhaustifs et coordonnés ne sont mis en œuvre que dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

22. Compte tenu des éléments susmentionnés, le plan stratégique de la police nationale pour 2017-2021, qui repose sur une évaluation conjointe des besoins et capacités de celle-ci et de ceux de la Police des Nations Unies et qui doit encore être approuvé par le Conseil supérieur de la police nationale, a été élaboré selon les axes suivants : a) le cadre institutionnel de la police nationale, y compris le Bureau de l'Inspecteur général, la planification stratégique, le commandement et le contrôle; b) les ressources humaines et la formation; c) l'administration, les technologies et les télécommunications; d) la sécurité publique et la police judiciaire; e) l'infrastructure, notamment l'entretien des installations et du matériel.

V. État de droit et droits de l'homme

23. Les réformes engagées dans les domaines de la justice et des droits de l'homme n'ont guère progressé. Sur les 12 sièges de la Cour suprême, six sont restés vacants, et le chef en exercice du pouvoir judiciaire était toujours en poste alors que son mandat de Président de la Cour suprême et, par extension, de Président du Conseil judiciaire supérieur, avait expiré en décembre 2015. Le 12 septembre, le Ministre de la justice et de la sécurité publique a créé une commission de la réforme du droit pénal pour appuyer l'adoption par le Parlement des projets de code de procédure pénale et de code pénal; les projets de loi doivent encore être présentés au Parlement.

24. La détention provisoire prolongée et la surpopulation carcérale ont continué de susciter de graves inquiétudes sur plan des droits de l'homme. Sur les 10 538 personnes détenues au 31 décembre 2016 − dont 348 femmes et 250 mineurs (237 garçons et 13 filles) −, 71 % étaient en attente de jugement. Les conditions qui règnent dans les établissements pénitentiaires – surpopulation extrême (avec un taux d'occupation de 359 %), durée de confinement de 23 heures par jour, pénuries alimentaires, conditions d'hygiène et sanitaires déplorables et services médicaux insuffisants – peuvent être qualifiées de traitement cruel, inhumain et dégradant. Pendant plus d'un an, le Gouvernement n'a pas livré de denrées alimentaires aux établissements pénitentiaires de façon assez régulière ni en quantité suffisante. Durant cette période, on a recensé 113 décès imputables principalement − outre le VIH et la tuberculose − à la malnutrition et à l'anémie.

25. Les arrestations illégales, des avocats de la défense trop peu nombreux et les dysfonctionnements du système judiciaire, et en particulier du ministère public, restent les principales causes de la surpopulation carcérale, les prévenus passant en moyenne 1 100 jours en détention provisoire. Dans mon rapport précédent, j'ai indiqué que les détenus ne disposaient chacun en moyenne d'un peu plus d'un mètre carré que dans un seul établissement. Cela vaut maintenant pour cinq établissements, qui comptent au total 972 détenus. Les conditions de vie les plus

difficiles restent celles des 4 388 prisonniers du pénitencier national (trois détenus par mètre carré).

26. Pour limiter la durée de la détention provisoire, la MINUSTAH a notamment fourni une assistance technique et logistique aux comités de surveillance de la détention et un appui aux bureaux d'aide juridictionnelle des Cayes, du Cap-Haïtien et de Port-au-Prince. Au cours des 12 derniers mois, les bureaux d'aide juridictionnelle des Cayes et du Cap-Haïtien ont traité 1 155 cas, dont ceux de 52 femmes, ce qui a conduit à la libération de 431 personnes, dont 30 femmes, et au classement de 651 affaires, dont 35 concernaient des femmes. Au Cap-Haïtien, cela s'est traduit par une baisse du taux de prévenus en détention provisoire, qui est passé de 55 % à 41 %. Les cinq bureaux d'aide juridictionnelle de Port-au-Prince ont traité 6 232 cas, ce qui a abouti à l'élargissement de 3 181 personnes et au classement de 943 affaires. La MINUSTAH a mis en place un dispositif de gestion des dossiers en temps réel dans la juridiction de Port-au-Prince, ce qui a permis d'accélérer le traitement de 464 affaires et d'enregistrer une hausse de plus de 50 % du nombre d'audiences pénales tenues durant la période considérée. À plusieurs reprises, ma Représentante spéciale a exhorté le Gouvernement à s'attaquer de manière plus systématique au problème de la détention provisoire prolongée ou illégale : il faut pour ce faire que les autorités locales assument cette responsabilité et qu'une priorité soit accordée à la réforme de la justice. La création, le 24 février 2017, d'une commission présidentielle spéciale sur les conditions de détention dans les prisons est un pas encourageant sur la voie du règlement des nombreux problèmes structurels qui persistent en la matière.

27. En collaboration avec ses partenaires, la MINUSTAH a continué d'aider la Direction de l'administration pénitentiaire à mettre en œuvre son plan stratégique pour la période 2014-2016 et le plan d'action connexe pour la période 2015-2016. Si la police nationale a approuvé la nouvelle structure de la Direction, le reclassement du directeur à un grade plus élevé doit encore être avalisé par le Parlement. La Mission a organisé trois sessions de formation axées sur le renseignement et la gestion des dossiers, à l'intention de 57 fonctionnaires de la Direction. En outre, avec l'appui des donateurs, 12 fonctionnaires de la Direction ont pu suivre une formation de formateurs et 28 membres du personnel médical ont été formés à la gestion des dossiers médicaux dans les prisons.

28. Dans le cadre du transfert progressif des responsabilités de la MINUSTAH, ma Représentante spéciale et le Directeur de pays du PNUD ont lancé, le 8 novembre, un programme commun de transition des Nations Unies sur l'état de droit, qui mobilise la MINUSTAH, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et consiste à apporter un appui intégré au système judiciaire et aux mécanismes de défense des droits de l'homme. Au 27 février, les dépenses effectives et les engagements de dépenses comptabilisés correspondaient à 91 % de la première tranche du budget alloué à ce programme, soit 50 % d'un montant total de 4,435 millions de dollars. À ce jour, grâce à ce programme, les Nations Unies ont pu notamment prêter assistance au Médiateur et à la Direction de l'administration pénitentiaire au titre de l'examen et de la mise en œuvre du projet de loi pénitentiaire axé sur l'amélioration des outils de gestion des prisons; recruter des consultants nationaux qui ont apporté leur contribution à l'examen et à la mise en œuvre des projets de code de procédure pénale et de code pénal; aider la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif à améliorer sa structure de

gestion interne afin qu'elle puisse exercer comme il convient ses fonctions de contrôle et de règlement des différends et prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de ses plans stratégique et opérationnel pour la période 2016-2024.

29. La MINUSTAH a continué de privilégier l'action locale pour renforcer l'état de droit. En décembre 2016, elle avait affecté 41 % de la part de son budget consacrée à la réduction de la violence de proximité pour 2016/17. Trente-sept projets imputés au budget de l'exercice 2015/16, pour un montant total de 6,5 millions de dollars, sont en cours de mise en œuvre au profit de 53 766 personnes, dont 16 130 femmes, dans les départements de l'Artibonite, de l'Ouest et du Nord. Ils visent notamment à fournir un appui novateur aux initiatives menées en faveur de l'état de droit dans les collectivités fragiles. ONU-Femmes, le PNUD et l'Organisation internationale du Travail conduisent un certain nombre de ces projets, axés par exemple sur la formation des professionnels de la justice à la question des violences sexuelles et sexistes ou sur l'amélioration de la gestion des établissements pénitentiaires.

30. Depuis mon précédent rapport et malgré les appels répétés que lui ont lancés ma Représentante spéciale, l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti et les organisations de la société civile, le Gouvernement n'a pas encore attribué la responsabilité de la protection des droits de l'homme à un ministère qui s'y consacrerait entièrement. L'absence d'orientations claires compromet l'action menée en faveur des grandes réformes. Le mandat du Médiateur, qui défend les droits de l'homme de manière indépendante, est arrivé à son terme en septembre. Le droit haïtien prévoit que le Médiateur reste en poste jusqu'à ce que le nouveau gouvernement nomme un remplaçant.

31. Le 7 novembre, le Gouvernement, le Médiateur et sept représentants de la société civile ont participé au deuxième cycle de l'examen périodique universel pour la période 2012-2016. Le Gouvernement a accepté 175 des 213 recommandations proposées par le Conseil des droits de l'homme. Le 20 décembre, le Comité interministériel des droits de l'homme a organisé un atelier en vue de l'établissement du rapport supplémentaire demandé par le Conseil, qui viendra parachever ce cycle de l'examen périodique universel. Le Conseil fera connaître au plus tard le 17 mars ses conclusions quant aux résultats de l'examen périodique universel – y compris le rapport supplémentaire.

32. Les poursuites engagées au titre des violations des droits de l'homme commises par le passé n'ont guère progressé, pas plus que la mise en place de mécanismes vérité et réconciliation pour les violations les plus graves commises entre 1957 et 2004. En janvier, ma Représentante spéciale a soumis, en collaboration avec le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, un rapport décrivant le phénomène très répandu du lynchage de criminels présumés, qui est le reflet du manque de confiance de la population dans le système de justice formelle. En outre, bien que les médias se soient faits l'écho de certains cas de viol, les violences sexuelles et sexistes ne sont pratiquement jamais signalées et la plupart de leurs auteurs restent impunis. La MINUSTAH a continué de transmettre au Bureau de l'Inspecteur général de la police nationale les allégations visant des policiers qui auraient utilisé des armes à feu à mauvais escient, causant la mort ou des blessures graves. En infraction avec la loi, le Bureau a systématiquement négligé d'enquêter sur la plupart de ces affaires.

VI. Appui institutionnel et renforcement de l'autorité de l'État

A. Gouvernance et administration locale

33. La MINUSTAH a continué d'apporter son appui au Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales en dispensant une formation aux membres nouvellement élus des conseils municipaux, notamment les femmes qui, pour la première fois dans l'histoire d'Haïti, y occupent plus de 30 % des sièges (155 sur 420), en conformité avec le décret électoral. La Mission a organisé, dans tout le pays, 70 ateliers destinés à renforcer les capacités des acteurs locaux et des administrations municipales, l'objectif étant de faciliter le transfert des responsabilités au niveau local. Elle a également prêté son concours à la rédaction d'un manuel à l'intention des 140 administrations municipales pour faciliter le transfert des responsabilités aux nouveaux conseils municipaux.

34. L'application par les autorités municipales et départementales des procédures administratives et financières en vigueur a continué de progresser. Au 31 janvier, les 140 administrations municipales avaient élaboré leur propre budget. De plus, toutes les autorités municipales et départementales avaient achevé la mise en œuvre de leur plan d'action pour 2016-2017, et 8 des 10 délégués départementaux réunissaient chaque mois des groupes de travail thématiques pour favoriser le dialogue et promouvoir l'adoption au plan local de mécanismes locaux de règlement des différends.

35. La MINUSTAH a exécuté 46 projets en faveur de la bonne gouvernance, de la démocratie et du renforcement de l'autorité de l'État, y allouant 78 % de la part de son budget réservée aux projets à effet rapide pour l'exercice budgétaire 2016/17, à savoir 3 millions de dollars. Destinés à une population estimée à 1 610 148 personnes (dont 52 % de femmes), les projets en question visaient à améliorer les infrastructures et les services publics, à créer de nouvelles sources de revenus en encourageant l'esprit d'entreprise et à fournir de l'eau potable pour atténuer la propagation du choléra et d'autres maladies d'origine hydrique (240 546 bénéficiaires).

VII. État des besoins humanitaires et de développement et activités menées pour y répondre

A. Activités humanitaires

36. La situation humanitaire s'est sensiblement détériorée à la suite du passage de l'ouragan Matthew le 4 octobre. Le 15 octobre, mon prédécesseur s'est rendu dans des collectivités frappées par l'ouragan; il a qualifié la situation de plus grande crise humanitaire survenue en Haïti depuis le séisme de 2010. Des routes, des hôpitaux, des écoles et des milliers de logements ont été endommagés ou détruits. On dénombre plus de 175 000 déplacés et quelque 330 000 enfants ne peuvent plus se rendre à l'école, et ce sont en tout 1,4 million de personnes qui ont besoin d'aide. L'évaluation des besoins après une catastrophe a permis d'estimer le montant des pertes à 2,8 milliards de dollars, notamment en raison des dégâts considérables causés aux cultures et des pertes de bétail.

37. Le Gouvernement a coordonné l'action humanitaire, notamment en constituant un comité interministériel et en créant la Direction de la protection civile. La MINUSTAH, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires ont aidé les autorités nationales à faire face à l'urgence et à répondre aux besoins du relèvement rapide à divers titres − structures d'hébergement pour les personnes privées de foyer, vivres et articles non alimentaires, eau et assainissement, protection, assistance logistique et transport. Le personnel en tenue de la Mission a assuré l'acheminement des secours et réalisé des travaux indispensables de maintenance et de remise en état des routes.

38. L'ONU a lancé un appel éclair d'un montant de 139 millions de dollars pour faire face aux besoins immédiats de 806 000 personnes; 64 % de ce montant ont été réunis. Par ailleurs, le 3 février, le Ministre de la planification et de la coopération externe a lancé l'évaluation des besoins après une catastrophe, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'Union européenne, de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque mondiale. L'évaluation vise à préparer un relèvement à moyen terme qui soit aligné sur les grandes priorités du plan stratégique de développement d'Haïti, notamment : l'amélioration de la résilience et de l'accès aux ressources, la construction d'infrastructures intégrées, la promotion de la production nationale et la remise en état des infrastructures endommagées.

39. Au 30 décembre, 46 691 personnes étaient encore déplacées dans 31 camps de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Le rapatriement en cours des personnes d'origine haïtienne qui se trouvaient en République dominicaine suscite des préoccupations. Depuis mon dernier rapport, selon l'Organisation internationale pour les migrations, 36 735 personnes supplémentaires ont traversé la frontière pour entrer sur le territoire haïtien, ce qui porte le total des entrées à 169 986 depuis juin 2015. Les autorités haïtiennes n'auront bientôt plus les moyens de faire face à cet afflux, d'autant moins que le statut juridique de la plupart des rapatriés vulnérables n'est pas clairement établi.

40. La situation humanitaire a été aggravée par une augmentation sensible du nombre de cas présumés de choléra en raison d'un accès extrêmement limité à l'eau potable. Le Ministère de la santé publique et de la population a signalé 41 100 cas suspects et 440 décès entre le 1er janvier et le 24 décembre 2016, soit une hausse de 22 % par rapport à la même période en 2015. Au lendemain de l'ouragan, quelque 780 000 personnes ont été vaccinées dans le cadre d'une campagne menée conjointement par l'Organisation panaméricaine de la santé et le Gouvernement; de son côté, l'ONU a apporté un appui pour le traitement de 80 % des cas de choléra à l'échelle du pays.

41. Le 1er décembre, mon prédécesseur a présenté ses excuses au peuple haïtien, au nom de l'Organisation des Nations Unies : il a reconnu que celle-ci n'avait tout simplement pas fait assez, face à l'épidémie de choléra et à sa propagation en Haïti, ajoutant que cette impéritie suscitait de profonds regrets. Dans la foulée, il a soumis à l'Assemblée générale un rapport (A/71/620) sur la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti, qui énonçait l'intention de l'Organisation de redoubler d'efforts pour éliminer la transmission du choléra et remédier à la souffrance des malades. Il y était souligné que l'éradication du choléra exigerait un engagement total de la part du Gouvernement et de la communauté internationale et qu'il était crucial de mobiliser les ressources nécessaires pour accomplir ce devoir commun. À

ce jour, le montant total des contributions versées au profit de la nouvelle stratégie, qui doit être mise en œuvre notamment au moyen du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti, s'élève à 9,8 millions de dollars, sur un montant requis de 400 millions de dollars.

42. Mon Conseiller principal sur les conséquences du choléra en Haïti a conduit des consultations préliminaires avec le Gouvernement, des groupes de la société civile et d'autres partenaires au sujet de la réponse à opposer au choléra. Des critères sont en cours d'élaboration, qui s'appliqueront aux projets locaux visant à apporter des améliorations dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, l'objectif étant d'atténuer la propagation de la maladie. Ainsi que m'en a prié l'Assemblée générale dans sa résolution 71/161, je suis en train d'établir un rapport dans lequel je lui communiquerai des renseignements actualisés sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie.

B. Activités liées au développement

43. La crise électorale prolongée, un gouvernement provisoire en place depuis plus d'un an, des systèmes de gouvernance affaiblis et l'instabilité sur le plan institutionnel sont autant de facteurs qui ont donné lieu, dans le secteur privé comme parmi les partenaires d'exécution, à une crise de confiance qui compromet la mise en œuvre du programme de développement durable. Les inégalités sociales, toujours très marquées, ont été encore aggravées par le passage de l'ouragan Matthew.

44. La diminution des ressources financières d'origine extérieure et la suspension par les donateurs d'une partie de l'appui qu'ils apportaient ont pesé sur l'investissement public, qui a chuté de 25 % au cours de l'exercice budgétaire clos le 30 septembre 2016, portant un coup d'arrêt à la croissance au point de la ramener à une valeur proche de zéro per capita. Le choc subi par le secteur agricole a eu pour conséquence une poursuite de la baisse de la production, ce qui a eu pour effet d'orienter les prix à la hausse. La monnaie nationale a suivi cette tendance, qui s'est fortement dépréciée par rapport au dollar, principale devise utilisée pour les échanges commerciaux. Néanmoins, la banque centrale est finalement parvenue à freiner la dépréciation de la gourde tout en se gardant de monétiser la dette publique.

45. La croissance réelle du produit intérieur brut pour l'exercice budgétaire 2016/17 devrait reculer d'au moins 0,7 points de pourcentage, pour s'établir à environ 2 %. Les dépenses engagées pour remédier aux conséquences de l'ouragan, qui sont venues s'ajouter à celles qui l'avaient été au titre des élections, ont encore accentué la pression budgétaire et retardé l'exécution des réformes, ce qui s'est notamment traduit par une réduction de la subvention des carburants − représentant 3 milliards de gourdes depuis octobre 2016. Les activités de reconstruction en cours, qui rendent nécessaire d'importer davantage de biens et de services, devraient creuser encore le déficit des comptes courants.

46. Le Ministère de la santé a lancé, avec l'appui de l'ONU et d'autres partenaires, le plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida pour la période 2017-2023. Dans le cadre de la septième Journée nationale de sensibilisation à la santé et au VIH/sida dans les Caraïbes et aux Amériques, un test de dépistage a été pratiqué sur 4 000 personnes, y compris des détenus et des travailleurs du sexe, dans

22 centres répartis sur tout le territoire. Dans cette optique de sensibilisation, la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies ont exécuté deux projets visant à mobiliser les animateurs de collectivité, les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec le VIH/sida.

47. En décembre, sur la base de l'analyse commune de pays et selon une approche fondée sur les droits de l'homme, le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis la dernière main, en étroite collaboration avec la société civile et les partenaires de développement, au plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2017-2021. Premier plan-cadre élaboré depuis le séisme de 2010, il est axé sur l'appui à la transition entre l'aide d'urgence et le développement à long terme en Haïti, et s'inscrit dans le droit fil des objectifs de développement durable et du plan national de développement.

VIII. Conclusions de la mission d'évaluation stratégique

48. Comme le Conseil de sécurité m'avait prié de le faire dans sa résolution 2213 (2016), en prévision de l'expiration du mandat de la MINUSTAH le 15 avril 2017, j'ai fait mener du 6 au 11 février 2017 une mission d'évaluation stratégique pluridisciplinaire sous la conduite du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, que j'ai chargé d'évaluer la situation en Haïti et de formuler des recommandations concernant la présence et le rôle futurs des Nations Unies dans le pays. Il en est ressorti que, depuis la création de la MINUSTAH en 2004, Haïti et la Mission avaient enregistré un certain nombre de succès, en particulier la stabilisation des conditions de sécurité et le renforcement de la police nationale. La présence d'un effectif opérationnel en tenue a aidé à gérer des tensions fréquentes, attisées par un climat politique complexe. Les bons offices de la MINUSTAH ont joué un rôle crucial dans le règlement des différends politiques, en encourageant le dialogue entre les diverses formations, notamment à propos des élections et des divers aspects de la transition à prévoir. Mais malgré l'appui apporté aux réformes législatives essentielles, au renforcement des principales institutions de contrôle, à l'élaboration d'une procédure d'évaluation et de certification des juges et à la mise en place de plans stratégiques à long terme pour la Direction de l'administration pénitentiaire, les progrès dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme ont été nettement plus lents. L'épidémie de choléra dans le pays a des répercussions négatives sur le développement et sur la manière dont la population perçoit la MINUSTAH.

49. En dépit des avancées récentes enregistrées dans la foulée d'un cycle électoral qui s'est déroulé dans de bonnes conditions, Haïti se trouve toujours dans une période délicate de transition politique, dans l'attente de la formation du nouveau gouvernement, qui définira ses priorités en matière de gouvernance. Il importe donc à ce stade de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour atténuer au mieux les risques d'instabilité qui persistent de longue date et sont la résultante de plusieurs facteurs : des politiques à bilan nul; une polarisation de la vie politique et une défiance vis-à-vis de ses représentants qui sont profondément enracinées; des conditions socioéconomiques et une situation humanitaire déplorables; un manque de solidité des institutions garantes de l'état de droit; de graves difficultés rencontrées pour faire respecter les droits fondamentaux. De surcroît, la police nationale, seule force de sécurité du pays, n'est toujours pas dotée de moyens suffisants pour faire face à l'ensemble des menaces qui pèsent sur la stabilité

interne, dans le respect des normes en matière de droits de l'homme et sans devoir s'appuyer sur du personnel en tenue d'origine internationale. L'évaluation de ces menaces et celle des capacités de la police nationale ont fait apparaître qu'il était nécessaire de continuer d'apporter un appui opérationnel dans certaines régions du pays, notamment la zone métropolitaine de Port-au-Prince, toujours en proie aux bandes organisées, mais aussi les départements du Nord et du Sud, où la présence policière reste limitée.

50. S'agissant du rôle et de la présence futurs des Nations Unies en Haïti, l'objectif primordial consistera à faire en sorte que la transition soit conduite de façon responsable, tire parti des accomplissements des 13 dernières années et rende possible le maintien d'un appui encore indispensable pour que le pays puisse faire face à ses besoins prioritaires en matière de stabilisation et de renforcement des capacités. Il faudra impérativement éviter de créer un vide, réel ou supposé, en matière de sécurité − ce qui se passerait en cas de retrait total et soudain des effectifs opérationnels en tenue de la Mission – pour éviter que les fauteurs de troubles exploitent une telle situation à leur avantage. Un retrait échelonné permettra d'évaluer la capacité de la police nationale d'assumer, à terme, l'entière responsabilité de la sécurité dans le pays, et notamment son aptitude à regagner la confiance du public. Une telle stratégie est de nature à limiter le risque de répétition des erreurs commises au cours des périodes de transition passées, comme le déclin rapide des effectifs, de l'impartialité et de la crédibilité de la police nationale auquel on a assisté après le retrait de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti en mars 2000, qui avait entraîné une crise électorale et des troubles publics généralisés. Le deuxième aspect important consiste à faire en sorte que la présence des Nations Unies qui prendra la relève soit en mesure de peser vraiment sur le plan politique et grâce à ses bons offices, indispensables à l'instauration d'un climat politique stable, mais aussi pour qu'il soit possible d'accompagner le pays sur la voie du progrès et dans la mise en œuvre des réformes prioritaires, en particulier pour ce qui concerne l'état de droit et les droits de l'homme.

IX. Déontologie et discipline

51. La MINUSTAH a continué d'appliquer la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Elle a poursuivi la mise en œuvre d'une stratégie à trois volets en matière de déontologie et de discipline pour toutes les catégories de personnel des Nations Unies. La stratégie comportait des mesures de prévention des comportements répréhensibles, des activités de formation et d'information, des campagnes d'information et de sensibilisation de la population locale ainsi que l'application du Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies. Elle a été complétée par des mesures de réparation relevant de l'assistance aux victimes.

X. Aspects financiers

52. Par sa résolution 70/276, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, un crédit de 345,9 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Mission. Au 22 février 2017, les contributions non acquittées au Compte spécial pour la MINUSTAH s'élevaient à

55,7 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées se chiffrait à 1 840,4 millions de dollars pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées avait été effectué pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2016, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents avait été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2016, conformément au calendrier des versements trimestriels.

XI. Observations et recommandations

53. Haïti a mené de façon pacifique les opérations électorales et rétabli l'ordre constitutionnel le 7 février 2017, franchissant ainsi une étape majeure sur la voie de la stabilisation. Je salue l'habileté à diriger et l'engagement dont ont fait preuve les autorités nationales, notamment le Gouvernement, le Conseil électoral provisoire et la Police nationale d'Haïti en parvenant à assurer le financement, l'organisation et la sécurité d'élections crédibles et ouvertes à tous, malgré les conséquences humanitaires de l'ouragan Matthew. La réussite du processus électoral et la transition sans heurt lors de la passation des pouvoirs au nouveau Président témoignent de la maturité et des capacités renforcées des institutions haïtiennes ainsi que de la volonté croissante des principales parties prenantes haïtiennes d'aborder les différences par le dialogue et des voies légales. Si le faible nombre de femmes élues au Parlement est quelque peu décevant, le nombre considérable d'élues à des fonctions municipales est encourageant. Je demande instamment à toutes les parties prenantes haïtiennes de continuer d'appuyer la contribution des femmes aux décisions politiques ainsi que leur participation accrue à tous les niveaux de la fonction publique.

54. Je félicite le Président pour son élection et son entrée en fonctions. Il est encourageant de constater son intention de servir les intérêts de tous les Haïtiens et de promouvoir un sentiment d'unité dans le pays, après la période de polarisation politique qui a précédé les élections. Autre fait prometteur, les dirigeants politiques et les responsables de la société civile appellent de leurs vœux un dialogue faisant intervenir tous les protagonistes afin de formuler un programme commun de progrès et de réformes à réaliser dans des domaines clefs, comme le développement, la consolidation de l'état de droit et une éventuelle réforme de la Constitution. J'engage instamment le Président, son nouveau gouvernement et le Parlement à concrétiser ce processus de dialogue et à élaborer un programme de réformes institutionnelles visant en priorité à régler les problèmes sociopolitiques et économiques les plus urgents. À cet égard, j'encourage la formation rapide d'un nouveau gouvernement, sur la base d'un processus d'approbation parlementaire sans heurt.

55. Le retour à l'ordre constitutionnel, s'il s'ensuit d'une période de stabilité politique continue, devrait permettre à Haïti de passer d'une économie fragile à une croissance durable, grâce à l'apport d'une aide internationale importante et à la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2017-2021. Le pays aura également encore besoin d'un appui à long terme pour faire face aux conséquences humanitaires de l'épidémie de choléra et de l'ouragan Matthew et remédier à sa vulnérabilité générale aux catastrophes naturelles.

56. La MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies élaborent actuellement un plan de transition conjoint sur la base des résultats concrets obtenus grâce à l'exécution du plan de consolidation de la Mission, achevée fin 2016. Le plan de transition devra être rapidement finalisé et mis en œuvre, une fois que le Conseil de sécurité aura arrêté les modalités futures de la présence de l'Organisation en Haïti, et se fonder sur une approche partagée par le système des Nations Unies et le Gouvernement. Avec la nouvelle équipe haïtienne dirigeante, il importe de consacrer l'année 2017 à consolider les gains âprement obtenus les années précédentes et à planifier avec soin le processus de transition des Nations Unies de manière à assurer la viabilité des acquis sur le long terme.

57. Par conséquent, conformément aux conclusions de l'évaluation stratégique, je recommande de proroger le mandat de la MINUSTAH pour une période finale de six mois et de procéder à sa clôture d'ici au 15 octobre 2017. Le retrait, échelonné mais total, des 2 370 membres du personnel de la composante militaire doit être réalisé dans ce délai. De même, la réduction des activités civiles de la Mission devrait commencer immédiatement et se poursuivre de manière progressive.

58. Je recommande également que la clôture de la MINUSTAH soit accompagnée de la mise en place, sous un autre nom, d'une mission qui lui succéderait et collaborerait de façon intégrée avec l'équipe de pays des Nations Unies afin de répondre aux besoins résiduels du pays en matière de stabilisation. Il s'agirait d'une opération de maintien de la paix de plus petite taille, qui serait axée sur la consolidation de l'état de droit et des services de police. Sa direction aurait toujours pour mandat principal d'offrir des bons offices et de mener des campagnes de sensibilisation au niveau politique, dans l'objectif d'appuyer la stabilité politique et la bonne gouvernance, notamment la surveillance et la réforme électorales, l'état de droit et les droits de l'homme, en prenant systématiquement en compte toutes les dimensions du principe d'égalité des sexes. La nouvelle mission aurait son quartier général à Port-au-Prince et, par l'intermédiaire d'équipes mobiles, elle suivrait la situation et exercerait également une fonction d'alerte rapide aux fins de la prévention des conflits et des questions liées aux droits de l'homme et à l'état de droit à l'échelle locale.

59. La mission qui succédera à la MINUSTAH conservera 7 unités de police constituées sur les 11 actuellement déployées, dans cinq Départements régionaux, afin de préserver les progrès fragiles réalisés ces dernières années au moyen de l'appui opérationnel fourni à la police nationale et d'une forte présence dissuasive. Le nombre d'unités de police constituées sera réduit en fonction du renforcement progressif de la police nationale sur une période de deux ans.

60. Le maintien d'un complément d'effectif de 295 policiers hors unités constituées sur les 1 001 actuellement en poste jouera un rôle clef dans la mise en œuvre des priorités énoncées dans le plan stratégique de développement de la police nationale pour la période 2017-2021, dans le respect des normes en vigueur en matière de droits de l'homme. Les policiers hors unités constituées assureront des services de mentorat auprès des cadres et fourniront des conseils stratégiques aux officiers supérieurs affectés à l'Académie de police, aux directions départementales, aux commissariats principaux, aux unités spécialisées et à la Direction générale de la police nationale. Aux fins du programme consultatif technique, il faudra trouver des policiers hors unités constituées qui soient hautement qualifiés et leur fournir l'assistance de plusieurs membres du personnel civil, en vue de former le personnel

administratif de la police nationale, notamment dans les domaines de la planification stratégique, des achats, du budget, des états de paie et de la gestion du carburant. Le personnel d'établissements correctionnels fourni par le Gouvernement, dont l'effectif sera réduit de son niveau actuel de 50 membres à 38 membres, dans l'objectif de faire participer davantage la police nationale au renforcement de la gestion de la Direction de l'administration pénitentiaire.

61. La question de l'état de droit doit être abordée selon une approche novatrice. C'est aux homologues haïtiens qu'il appartiendra de planifier, diriger et mener ces travaux, en faisant fond sur l'évaluation approfondie qui doit être effectuée par la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, ainsi que sur l'enseignement tiré des expériences faites dans la région. Il conviendra d'aborder les faiblesses du système de justice pénale dans le but d'encourager et d'appuyer spécialement les institutions haïtiennes dans leurs activités relatives à la réforme de l'état de droit et la lutte contre la corruption, mais il faudra également mettre l'accent sur l'amélioration du droit commercial et proposer des mesures incitatives afin d'attirer plus d'investissements étrangers en Haïti. Cette approche devra faire une plus grande place aux activités de programme intégrées visant à renforcer les capacités, y compris par des activités locales au sein de populations fragiles, et le principe de responsabilité mutuelle, le Gouvernement étant appuyé efficacement par les bons offices de la mission succédant à la MINUSTAH, dont l'action en matière d'état de droit devra s'inscrire dans une stratégie de transfert progressif et continu des activités au soin des acteurs du développement, tenir compte des prévisions de financement des programmes et recourir de plus en plus aux contributions des donateurs, par l'intermédiaire de campagnes de mobilisation des ressources. Si le Gouvernement en fait la demande, la nouvelle mission pourrait également fournir un appui aux États généraux sectoriels de la nation, priorité annoncée par le Président dans le but de rapprocher les citoyens des institutions d'État, ainsi que de les faire participer à l'éventuel processus de réforme constitutionnelle.

62. Le respect des droits de l'homme étant une condition essentielle de la stabilité en Haïti, la mission succédant à la MINUSTAH aura également pour mandat de suivre la situation en matière des droits de l'homme, d'en rendre compte et de l'analyser et, en consultation avec le Gouvernement, de fournir un appui à la lutte contre l'impunité et de renforcer les capacités des institutions chargées d'assurer l'état de droit et de défendre les droits de l'homme, ainsi que les capacités de la société civile à cet égard, conformément, entre autres, à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Il est également recommandé que la nouvelle mission élabore, en coordination avec l'équipe de pays de Nations Unies, une stratégie cohérente concernant la problématique hommes-femmes et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et qu'elle aide les institutions chargées de la sécurité et le système judicaire à tenir systématiquement compte de ces questions dans leurs programmes, afin de garantir que les victimes puissent avoir accès à la justice et que le droit existant soit appliqué.

63. Après l'achèvement du plan de consolidation de la MINUSTAH et l'exécution d'un plan de transition, il pourrait être opportun de définir un cadre de responsabilité mutuelle plus large ou un « pacte » entre le nouveau gouvernement, l'ONU et la communauté internationale dans le cadre d'une stratégie politique visant à rendre plus efficace l'appui à la présence future de l'Organisation dans le

pays. Pareil cadre permettrait d'orienter les engagements de chacune des parties prenantes, compte tenu des mécanismes de coordination de l'aide et des cadres de responsabilisation existants, et ainsi de préparer la suppression de la question d'Haïti de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. À cette fin, il faudra un large soutien international mais aussi qu'Haïti s'approprie pleinement le processus. Au fur et à mesure que l'ONU réduit sa présence dans le pays, de façon progressive et responsable, j'encourage les partenaires internationaux et les États Membres à évaluer avec soin le soutien qu'ils apportent à Haïti, afin d'éviter autant que possible de compromettre les acquis.

64. L'équipe de pays des Nations Unies devrait s'employer à renforcer les synergies entre action humanitaire, développement et stabilisation, en procédant à une analyse et une planification plus intégrées et rationalisées. Avec la mission qui succédera à la MINUSTAH et en collaboration avec le Gouvernement, elle devra mener une évaluation conjointe des risques et arrêter les plans de renforcement des capacités et de préparation en fonction des résultats de l'évaluation. Dans la nouvelle mission, un solide bureau de coordination intégré, dirigé par un représentant spécial adjoint du Secrétaire général, un coordinateur résident ou un coordonnateur des opérations humanitaires, devrait permettre de guider ces processus, qui devraient s'inscrire dans une coordination de l'aide redynamisée et dirigée par le Gouvernement, dans l'objectif d'harmoniser les cadres de développement existants et de déterminer les actions prioritaires, avec l'appui de l'ONU.

65. En dépit des progrès récemment enregistrés, le pays demeure extrêmement vulnérable au choléra. Les causes profondes de l'épidémie n'ont pas disparu. Seulement 25 % de la population haïtienne ont accès à des conditions d'hygiène correctes, 58 % à une eau sans risque sanitaire et l'accès aux soins de santé est limité. La baisse du nombre d'infections suspectées depuis le passage de l'ouragan Matthew constitue néanmoins un progrès important. Il est vital de maintenir cet élan et de veiller à ce que les deux volets de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra soient suffisamment financés. La collaboration entre l'équipe dirigeante de la mission et les autorités, sur le plan politique, viendra compléter l'action menée par l'équipe de pays pour mettre en œuvre la stratégie, sous la coordination d'un représentant spécial adjoint du Secrétaire général, d'un coordinateur résident ou d'un coordonnateur des opérations humanitaires.

66. La clôture de la MINUSTAH et le démarrage simultanés de la mission qui lui succédera seront planifiés de façon à ce que les fonctions essentielles soient clairement définies et que des capacités d'appui adaptées soient maintenues, et ce, compte particulièrement tenu des difficultés que posera la répartition géographique de la Mission au regard de la réduction de ses effectifs et de sa clôture. Ces processus seront exécutés conformément aux directives de l'ONU en matière de gestion de l'environnement.

67. Pour conclure, je tiens à remercier ma Représentante spéciale pour Haïti, Sandra Honoré, pour sa contribution inestimable à la stabilité du pays, et le personnel civil et en uniforme de la MINUSTAH, pour le dévouement inébranlable avec lequel il s'est acquitté de son mandat durant les 13 dernières années. Je tiens également à rendre hommage à l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'aux donateurs et aux partenaires pour leur appui et leur engagement continus en Haïti.

Annexe I

Plan de consolidation de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour la période 2013-2016

1. Dans mon rapport au Conseil de sécurité du 8 mars 2013 (S/2013/139), j'ai exposé un plan de consolidation de la MINUSTAH qui était axé sur un noyau d'activités que la Mission devait réaliser d'ici à la fin de 2016. Dans le cadre de la consolidation de ses activités de fond et des volets sécurité et appui de son mandat, la MINUSTAH devait progressivement réduire ses activités dans les domaines dans lesquels d'autres acteurs internationaux étaient comparativement mieux équipés ou dans lesquels l'édification à long terme des institutions devait se prolonger au-delà de la clôture prévue de la Mission. Au cours des quatre dernières années, la MINUSTAH a ramené ses effectifs militaires de 6 270 à 2 370 membres et réduit son budget annuel de 648 394 000 dollars pour l'exercice 2012-2013 à 346 688 800 dollars pour l'exercice 2016-2017. Le plan de consolidation a permis à la Mission de s'acquitter de ses fonctions principales de manière plus efficace et plus économique, tout en réduisant sa présence.

Développement de la police

2. La composante police de la MINUSTAH a axé son action sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et administrative de la police nationale. Elle a réalisé son objectif de former au moins 1 000 nouveaux policiers par an. Ainsi, après la remise des diplômes de la vingt-huitième promotion à la fin de 2017, les effectifs de la police nationale auront atteint l'objectif minimal de 15 000 policiers, dont 9 % de femmes. Les policiers de la MINUSTAH qui partageaient des locaux avec la police locale ont fourni un appui qui a contribué à élever le niveau de professionnalisme de l'École et de l'Académie de police, lesquelles sont dotées de six nouvelles salles de classe et de quatre dortoirs et peuvent former 88 policiers des échelons intermédiaires et supérieurs par promotion.

3. L'élaboration conjointe de manuels de gestion logistique et la formation dispensée par la MINUSTAH dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des communications, de la gestion du parc de véhicules et des dépôts d'armes ont permis de renforcer les capacités administratives de la police nationale. La mise en place, d'un coût de 11 millions de dollars, d'un numéro d'urgence (le 114) a facilité l'accès aux services de police et accéléré les interventions. La MINUSTAH a aidé à organiser, dans des domaines comme les enquêtes criminelles, la balistique ou le maintien de l'ordre, des séances de formation qui ont permis d'améliorer les compétences spécialisées. Dans le cas de la formation au maintien de l'ordre, près de 90 % des agents de police ont été formés par des formateurs locaux, signe que la police nationale est déterminée à assumer pleinement la responsabilité de la formation. Parmi les activités de renforcement des capacités spécialisées dans le système pénitentiaire, on citera l'élaboration d'une politique de santé en milieu pénitentiaire, l'adoption de plans d'intervention d'urgence en prison et une formation à la gestion des dossiers pénitentiaires. Haïti ne dispose encore que de capacités limitées dans le domaine de la gestion des frontières, mais une direction de la police des frontières terrestres a été mise en place et 120 diplômés de la vingt-septième promotion doivent prochainement recevoir une formation spécialisée.

4. Les crédits affectés à la police nationale pour la période 2016/17 correspondant à un montant de 132,5 millions de dollars, le Gouvernement consacre désormais 7,2 % de son budget à la police. Cela représente une augmentation importante par rapport aux 4,77 % qu'il y consacrait en 2012-2013.

5. La proportion de policiers déployés à l'extérieur de la zone métropolitaine de Port-au-Prince a été portée à 43,9 %, dépassant nettement le jalon des 33 %. Bien que la police soit désormais présente dans l'ensemble des 140 communes du pays, elle ne l'est que dans 262 des 570 sections communales du pays et il lui manque encore des commissariats, du matériel et du personnel supplémentaires pour fonctionner pleinement.

Renforcement des capacités électorales

6. Le Conseil électoral provisoire a joué un rôle de premier ordre dans les opérations électorales et progressivement amélioré sa performance et la qualité du processus en adoptant plusieurs politiques et mesures visant à renforcer son efficacité opérationnelle et l'intégrité de l'institution, avec un appui réduit de l'ONU et d'autres partenaires. Le scrutin à deux tours s'est bien déroulé et, pour la première fois, le Gouvernement a pris le coût des opérations électorales à sa charge et n'a reçu qu'une aide financière limitée des donateurs. Les groupes d'observateurs nationaux et internationaux ont tous été d'accord pour évaluer le scrutin de façon favorable.

7. Sur le plan opérationnel, un net accent a été mis sur la formation pratique visant à redresser les déficiences relevées lors des précédentes élections, comme la formation des agents électoraux et la planification et la coordination des opérations électorales. Des politiques ont été mises en place afin de responsabiliser davantage les agents électoraux et de leur imposer des sanctions en cas d'infraction au code de conduite. Les mesures prises par le Conseil électoral provisoire ont renforcé la confiance du public dans l'organisme de gestion des élections. En dépit de ces améliorations, le Conseil demeure toutefois une institution fragile en raison de son statut non permanent. Des réformes électorales de plus grande ampleur, consistant notamment à établir un conseil électoral permanent, examiner le cadre juridique des élections et les mécanismes de règlement des différends et renforcer les capacités opérationnelles et logistiques d'un conseil réformé, pourront faire fond sur ces avancées.

État de droit et droits de l'homme

8. Parmi d'autres facteurs, la crise politique prolongée a ralenti les progrès en matière d'état de droit et de droits de l'homme. Les postes restés longtemps vacants à la Cour suprême ont limité son bon fonctionnement et, pourtant, le Gouvernement n'est pas encore parvenu à nommer de nouveaux juges et le processus de vérification des antécédents des nouveaux magistrats n'a pas progressé. Le Bureau du Médiateur a été renforcé au niveau opérationnel par la nomination d'un expert chargé d'aider à élaborer son plan stratégique, mais il continue de manquer de financements. La mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif n'en est encore qu'à ses débuts. Une tension persistante entre le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et le Ministère de la justice a entravé le développement du premier et limité le contrôle qu'il exerce sur les dossiers personnels des juges ou sa capacité à gérer l'évolution

de leur carrière. L'indépendance du pouvoir judiciaire, principe clef de la création du Conseil supérieur, est encore loin d'être garantie.

9. Si la MINUSTAH a fourni son appui à l'élaboration de nouvelles lois, l'adoption d'une nouvelle législation n'a pas progressé. Le projet de code pénal et de code de procédure pénale, une loi sur l'égalité des sexes et un cadre de lutte contre les violences faites aux femmes sont tous en attente d'adoption. La MINUSTAH appuie la commission de la réforme du droit pénal du Ministère de la justice, qui a été établie en septembre 2016 en vue de faire progresser l'adoption de la nouvelle législation. Parmi les exceptions positives, on peut noter l'adoption en septembre par le Parlement de lois visant à lutter contre le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains, ainsi que l'approbation de la réorganisation de la cellule de renseignement financier.

10. L'appui fourni par la MINUSTAH a toutefois permis d'enregistrer des améliorations concrètes. La police nationale a maintenant achevé la vérification des antécédents de plus de 10 000 de ses membres tandis que le Bureau de l'Inspecteur général a augmenté le nombre de ses enquêtes et amélioré leur qualité, grâce au partage des locaux avec les policiers de la MINUSTAH. La Direction de l'administration pénitentiaire a élaboré des politiques et procédures afin de garantir le respect des normes en matière de droits de l'homme dans toutes les prisons.

Principales questions de gouvernance

11. La MINUSTAH a collaboré avec le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales afin d'améliorer les services publics en appuyant les administrations locales et départementales. Ainsi, les 140 municipalités sont désormais en mesure d'établir leur propre budget, et le système de passation des marchés publics a été amélioré grâce à l'établissement d'une commission nationale des marchés publics. Les collectivités territoriales sont en passe de se professionnaliser davantage grâce au programme de modernisation de l'administration municipale appuyé par la MINUSTAH.

12. Le 27 septembre, en coopération avec la MINUSTAH, le Conseil électoral provisoire a lancé un pacte électoral pour la préservation de la paix, afin de favoriser un climat de paix pendant les élections et d'engager les parties prenantes à régler les différends électoraux au moyen des instruments établis. Cette initiative a contribué au bon déroulement des opérations électorales, qui n'ont été marquées par aucun incident majeur, et au fait que les réclamations des candidats présidentiels aient été traitées par les voies appropriées.

Annexe II

Composition et effectifs de la police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti au 23 février 2017

	Policiers des Nations Unies		*Unités de police constituées*	
Pays	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*
Allemagne	1	2		
Argentine		15		
Bangladesh	1	19	82	218
Bénin		39		
Brésil		3		
Burkina Faso	6	40		
Cameroun	15	5		
Canada	10	81		
Chili		4		
Colombie	7	33		
Djibouti		5		
Égypte		6		
El Salvador	2	29		
Espagne		3		
États-Unis d'Amérique	1	18		
Éthiopie		8		
Fédération de Russie	1	8		
France		1		
Ghana	1	9		
Guinée		4		
Inde		13		439
Indonésie	5	11		
Jamaïque		1		
Jordanie		33		316
Madagascar	4	30		
Mali	2	36		
Népal		16	13	125
Niger	13	71		
Nigéria	1	2		
Norvège	3	3		
Pakistan				139
Paraguay		1		
Philippines	1	11		

Pays	Policiers des Nations Unies		Unités de police constituées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Portugal		1		
Roumanie	3	24		
Rwanda	1	17	21	139
Sénégal		15	14	144
Serbie		4		
Slovaquie	1	5		
Sri Lanka		2		
Suède	1	3		
Tchad		4		
Togo	21	9		
Tunisie		10		
Turquie		10		
Uruguay		5		
Yémen		14		
Total	**101**	**683**	**130**	**1 520**
		784		**1 650**
				2 434

Annexe III

Pays fournisseurs de personnel militaire et de contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti au 31 janvier 2017

	Officiers d'état-major		*Militaires*		
Pays	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	**Total**
Argentine		6	25	41	**72**
Bangladesh		2	2	108	**112**
Bhoutan		1			**1**
Brésil[a]		12	15	954	**981**
Canada	1	4			**5**
Chili		3	14	373	**390**
El Salvador				43	**43**
Équateur		1			**1**
États-Unis d'Amérique	1	4			**5**
Guatemala		2	5	47	**54**
Honduras				47	**47**
Jordanie		3			**3**
Mexique		3		3	**6**
Népal		3			**3**
Paraguay		1	5	77	**83**
Pérou		3	9	148	**160**
Philippines		2	14	120	**136**
Sri Lanka		2			**2**
Uruguay		5	14	220	**239**
Total	**2**	**56**	**103**	**2 181**	**2 343**

[a] Le commandant de la Force est employé au titre d'un contrat de l'ONU et n'apparaît donc pas ici.


MINUSTAH
January 2017
Force Headquarters
Battalion boundary
International boundary
Departmental boundary
National capital
Departmental capital
Town, village
Main road
Secondary road
Airport
The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
CUBA
DOMINICAN REPUBLIC
HAITI
ATLANTIC OCEAN
CARIBBEAN SEA
NORD - OUEST
NORD
NORD - EST
ARTIBONITE
CENTRE
OUEST
SUD - EST
SUD
NIPPES
GRANDE - ANSE
PORT-AU-PRINCE
Cap-Haïtien
Port-de-Paix
Gonaïves
Hinche
Fort-Liberté
Jacmel
Les Cayes
Jérémie
Miragoâne
HQ MINUSTAH
BRAZIL
HQ PHILIPPINES
BANGLADESH
CHILE
PARAGUAY
BRAZIL
ARGENTINA
MP GUATEMALA
FPU PAKISTAN
FPU JORDAN 1
FPU JORDAN 2
FPU JORDAN (SWAT)
FPU BANGLADESH 2
FPU INDIA 1
FPU INDIA 2
FPU SENEGAL
FPU RWANDA
FPU BANGLADESH 3
FPU INDIA 3
FPU NEPAL
SUP CHILE (-)
URUGUAY
PERU
SUP URUGUAY & PERU (-)
Map No. 4224 Rev. 48 UNITED NATIONS
January 2017 (Colour)
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)